

50
ANS
À VOUS INFORMER

REGARDS SUR Anjou



MESSAGE DE LUIS MIRANDA

Tenons-nous prêts pour l'hiver !

Dans le contexte des nouvelles réalités climatiques que nous rencontrons, nos équipes déploient toutes les ressources à leur disposition pour offrir aux Angevines et aux Angevins la meilleure qualité de service qui soit. Depuis quelques années, à cause des conditions météorologiques changeantes, il est de plus en plus complexe de planifier les opérations de déneigement et d'épandage d'abrasif, ainsi que celles liées à l'entretien des patinoires extérieures. Par exemple, lors des épisodes de verglas, malheureusement de plus en plus fréquents, nous devons adapter nos procédures d'intervention en conséquence, ce qui force nos équipes à jongler entre le déneigement classique et le déglacage afin d'assurer la sécurité de toutes et de tous. Nous comprenons que ces opérations puissent parfois entraîner des désagréments, mais elles sont indispensables pour garantir un environnement sécuritaire pour les déplacements de l'ensemble de la population angevine. Les changements climatiques rendent nos hivers plus imprévisibles, et il est essentiel pour nous de réagir rapidement à tout type de conditions météorologiques.

Nous vous invitons donc à faire preuve de prudence et de patience, lorsque les conditions météorologiques sont plus capricieuses et qu'elles peuvent donc changer très rapidement. Que ce soit en marchant, en conduisant ou en vous déplaçant à

vélo, votre vigilance est essentielle pour prévenir les accidents. N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous constatez des problèmes sur nos routes ou nos trottoirs; vos commentaires sont précieux et nous aident à améliorer continuellement nos services.



Par ailleurs, en lisant le présent *Regards sur Anjou*, vous pourrez y découvrir les lauréats ainsi que les finalistes célébrés durant la soirée Hommage à l'action bénévole angevine du 24 octobre dernier. Nous avons profité de cette occasion pour souligner l'implication formidable des bénévoles qui donnent temps et énergie à notre communauté durant toute l'année.

En terminant, nous souhaitons à toutes et à tous nos meilleurs vœux de joie et de bonheur pour la période des fêtes, en espérant qu'elle en soit une de réjouissances en famille et entre amis !

Je demeure à votre disposition pour répondre à vos questions ou discuter avec vous de sujets touchant la vie municipale. N'hésitez pas à me joindre au 514 493-8010.

Luis Miranda

Maire d'arrondissement et conseiller
de la Ville de Montréal

RÉEMPLOI

Deux bancs du salon Gary-Carter au centre communautaire d'Anjou



© Associated Press

Dans le cadre de sa modernisation, le Parc olympique a mis en place un programme de réemploi des équipements et des matériaux du Stade pour réduire son empreinte environnementale et créer des bénéfices pour la collectivité. C'est dans ce contexte que l'arrondissement a fait l'acquisition à titre gratuit de deux rangées de quatre sièges, en provenance de l'estrade démantelée du salon Gary-Carter. Ces sièges seront utilisés comme bancs publics afin de créer un espace d'attente confortable pour les citoyens au centre communautaire d'Anjou.



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

La prochaine séance se tiendra le **mardi 3 décembre, à 19 h**, à la salle du conseil de la mairie de l'arrondissement d'Anjou, située au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine. La séance sera également diffusée sur le Web en direct sur la chaîne YouTube d'Anjou, accessible par le montreal.ca/anjou.

i Renseignements : 311

CALENDRIER DES SÉANCES 2025

14 janvier
4 février
4 mars
1^{er} avril
6 mai
3 juin
8 juillet
9 septembre

Note : Les conseils sont prévus jusqu'au 3 octobre en raison de l'année électorale. Sous réserve de l'approbation du conseil d'arrondissement en décembre.

ANIMAUX DE COMPAGNIE



N'oubliez pas de renouveler votre permis

En ligne : montreal.ca/anjou

En personne ou par la poste : **BAM d'Anjou**
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine



Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, 10 fois l'an, dans tous les foyers.

VOS ÉLUS



Nous vous offrons nos vœux les plus sincères pour la saison des fêtes !

Les membres du conseil d'arrondissement souhaitent aux Angevines et aux Angevins un temps des fêtes réjouissant et une excellente année 2025. Puissiez-vous festoyer à loisir et partager de doux moments avec celles et ceux qui vous sont chers ! Que cette période de célébrations vous apporte à vous ainsi qu'à vos proches joie, amour et bonheur !



LUIS MIRANDA

Maire d'arrondissement et conseiller de la Ville
514 493-8010



ANDRÉE HÉNAULD

Conseiller de la Ville pour l'arrondissement d'Anjou
514 493-8051



KRISTINE MARSOLAIS

Conseillère d'arrondissement District Centre
514 493-8085



RICHARD LEBLANC

Conseiller d'arrondissement District Est
514 493-8017



MARIE JOSÉE DUBÉ

Conseillère d'arrondissement District Ouest
514 493-8019

PÉRIODE DES FÊTES

Heures d'ouverture des installations d'Anjou

Veillez noter que les heures d'ouverture des installations de l'arrondissement entre le lundi 23 décembre 2024 et le jeudi 2 janvier 2025 seront les suivantes :

	Décembre							Janvier		
	23	24-25	26	27	28-29	30	31	1 ^{er}	2	
Bibliothèques Jean-Corbeil et du Haut-Anjou	OUVERT	FERMÉ		10 H À 18 H	10 H À 17 H	10 H À 18 H	FERMÉ			
Aréna Chénier		OUVERT								
Aréna Chaumont		FERMÉ	13 H À 15 H				FERMÉ	13 H À 15 H		
Complexe sportif	FERMÉ									
Centre communautaire d'Anjou	FERMÉ		11 H À 17 H				FERMÉ			
Centre Roger-Rousseau										
Bureaux administratifs et BAM d'Anjou	OUVERT	FERMÉ								

Les collectes auront lieu comme d'habitude dans les secteurs concernés, à l'exception des collectes prévues les mercredis 25 décembre 2024 et 1^{er} janvier 2025, qui sont reportées au lendemain.

FOIRE AUX QUESTIONS

Le 311 vous répond

« Avec tous les invités que nous avons reçus durant les fêtes, nous nous retrouvons avec une trop grande quantité de matières recyclables pour la grosseur de notre bac. Que faire ? »

Il faut savoir que le papier d'emballage métallisé, les choux et les rubans décoratifs ne sont pas récupérables, il est préférable de les réutiliser le plus possible. Il en va de même pour vos restants de nourriture. Demandez à vos invités d'apporter des contenants réutilisables pour les partager avec eux. Ils auront ainsi droit à un autre précieux cadeau : un congé de repas à préparer ! Vous souhaitez passer un Noël plus vert ? Suivez les conseils au recyc-quebec.gouv.qc.ca.

FOIRE AUX QUESTIONS



RÉALISATION ET CONCEPTION GRAPHIQUE
Lithium Marketing

IMPRESSION - Deschamps Impression

TIRAGE - 26 400 exemplaires

DISTRIBUTION - Société canadienne des postes (Courrier de quartier)

DÉPÔT LÉGAL - 2^e trimestre 1980 - Bibliothèque et Archives nationales du Québec

SITE WEB - montreal.ca/anjou

CENTRE COMMUNAUTAIRE D'ANJOU
7800, boul. Métropolitain Est
514 493-8222

POLICE - Poste de quartier 46
514 280-0146

URGENCE - 911

APPELS NON URGENTS - 514 280-2222

TRAVAUX PUBLICS
(bris d'aqueduc et d'égout) - 514 493-5130

MAIRIE DE L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU
7701, boul. Louis-H.-La Fontaine, Anjou (Québec) H1K 4B9

LUNDI AU VENDREDI - 8 h 30 à 12 h - 13 h à 16 h 30 - anjou@montreal.ca

ACCUEIL, INFORMATION ET ORIENTATION - 514 493-8000 ou 311

CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL
514 493-8200



RECONNAISSANCE

Hommage aux bénévoles

La soirée Hommage à l'action bénévole angevine du 24 octobre dernier a accueilli 582 personnes. L'arrondissement a pu souligner leur immense générosité ainsi que leur engagement indéfectible au sein de la communauté. On retrouve le bénévolat dans toutes les sphères d'activités de la société, toutes aussi importantes les unes que les autres. Que ce soit dans le milieu des sports ou des services sociaux, auprès des jeunes ou des

plus vulnérables, le bénévolat a des retombées positives sur l'ensemble de la communauté. Anjou tient à féliciter les lauréats ainsi que les finalistes, et adresse ses remerciements les plus sincères à l'ensemble des bénévoles angevins. Cette année, de jeunes bénévoles ont pu également être honorés dans une nouvelle catégorie, et trois coups de chapeau du maire ont été attribués.

JEUNE BÉNÉVOLE

LAURÉATE **DIANA WENDY LIMON PALACIOS** s'est démarquée par sa bienveillance, sa patience et sa bonne humeur durant plus de 400 heures de bénévolat en deux étés. Le Carrefour Solidarité Anjou a eu la chance de pouvoir compter sur sa capacité à relever de nombreux défis ainsi que sur son professionnalisme, deux aptitudes essentielles qui ont permis la tenue de plusieurs activités, plus particulièrement dans le cadre du programme de francisation et du volet d'intégration.

FINALISTES **Cécilia Broohm** et **Kayla Jeanty** (La Maison de jeunes Le Chemin faisant), **Yacine Djellab** (Association de soccer Anjou).



INITIATIVE BÉNÉVOLE

LAURÉATE **MARIE-JOSÉE ULRICH** a su instaurer un lien de confiance entre les usagers du jardin communautaire des Rose-raies et les différents responsables de l'arrondissement. Avec elle, aucun problème, que des solutions! Sa rigueur dans la planification annuelle permet aux membres du comité de laisser libre cours à la création de nouvelles idées et de nouvelles initiatives pour le jardin. C'est une femme persévérante, consciencieuse et à la personnalité dynamique, qui ne peut que motiver les gens autour d'elle.

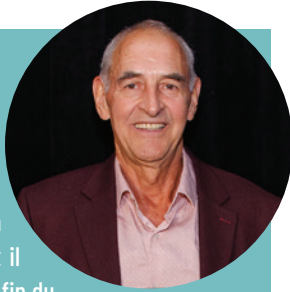
FINALISTES **Marie-Louise Morin** (Le Cercle de Fermières Anjou) et **Benoit Côté** (Association de volleyball Anjou).



ACCOMPLISSEMENT BÉNÉVOLE

LAURÉAT **LUIS BALBIN** donne de son temps au Service d'aide et de référencement aîné d'Anjou (SARA d'Anjou) depuis 2016. Cet homme dévoué accompagne des dizaines de personnes âgées à leurs rendez-vous médicaux en toute tranquillité. Non seulement il les accompagne, mais il prend soin d'elles en patientant jusqu'à la fin du rendez-vous. Que ce soit pour monter les escaliers, pousser votre fauteuil roulant ou encore être reconduit à la maison, vous aurez toujours cet homme sécurisant à vos côtés. Il n'a pas peur de parcourir de longues distances et d'investir énormément de son temps.

FINALISTES **Danielle Perreault** (Le Cercle de Fermières Anjou) et **Olivier Beaudry** (Carrefour jeunesse-emploi Anjou/Saint-Justin).



GRAND BÉNÉVOLE

LAURÉATE **ISABELLE ROY** est le cœur de l'Association du hockey mineur d'Anjou depuis 28 ans. Inspirante, dévouée et acharnée, elle fait l'impensable pour mener à bien tous les projets de l'association, particulièrement le tournoi M13. Programme publicitaire, recrutement de bénévoles, collecte de fonds et recherche de commanditaires, elle prépare même les menus des repas pour les 120 parties du tournoi. Toujours à la recherche de nouveaux défis, elle est maintenant la présidente de l'organisme.

FINALISTES **Lucie Goulet** (Cercle Amitié Anjou) et **Louise Lucas** (Le Cercle de Fermières Anjou).



Coup de chapeau du maire

ABDEREZAK DIB est le fondateur de l'Association Fraternité Anjou. Homme de conviction, il a joué un rôle plus qu'important concernant les enjeux d'incivilité dans l'espace public. Sa présence fréquente à la bibliothèque Jean-Corbeil et son action positive auprès de plusieurs jeunes Angevins ont eu un impact rapide et visible sur la quiétude des lieux et le sentiment de sécurité. Il encourage la participation citoyenne auprès de la population angevine à travers diverses activités et services comme le tournoi de FIFA et des activités de soccer tous les samedis au parc Goncourt.



MARIO ROBERT s'investit depuis 1991 au sein des Chevaliers de Colomb du conseil St-Conrad, numéro 9821. Ayant à cœur le bien-être de tout un chacun, il ne ménage aucun effort afin d'assurer la réalisation et le bon déroulement de la confection des paniers de Noël et de la distribution des cadeaux de Noël aux enfants. Depuis de nombreuses années, il participe à promouvoir le bénévolat auprès des jeunes en les encourageant à assurer le service lors des brunchs mensuels.

NICOLE SANSCHAGRIN est impliquée au sein du projet Colonie Ponts-de-Cé, affectueusement nommé Minouville. Cette fière représentante de l'arrondissement d'Anjou s'est engagée corps et âme dans le programme Capture-Stérilisation-Retour-Maintien dans le but de réduire la surpopulation de chats errants, d'améliorer leur bien-être, de réduire le nombre d'euthanasies et de prévenir la rage, le tout en partenariat avec la SPCA de Montréal. Passionnée et dynamique, elle a également réussi à trouver des adoptants afin que les chats puissent continuer leur vie au chaud, entourés d'amour dans leur nouvelle famille.



Visitez notre site Web
montreal.ca/anjou



Inscrivez-vous à notre
infolettre hebdomadaire
montreal.ca/anjou



Suivez-nous
sur Facebook...
[@arranjou](https://www.facebook.com/arranjou)



... et sur Instagram
[arr_anjou](https://www.instagram.com/arr_anjou)



Consultez notre
chaîne YouTube
Arrondissement Anjou



Envoyez-nous vos photos
communicationsanjou@montreal.ca

ÉTAT D'AVANCEMENT

Fin des travaux au parc des Jumelages

La place des Jumelages revêt maintenant ses plus beaux atours. Lors des travaux qui sont maintenant terminés, l'arrondissement a réaménagé les sentiers, remplacé le mobilier urbain et refait le bassin d'eau.



CULTURE

Plan de développement culturel 2024-2027

Lors du concert du quatuor Cobalt à l'église Jean-XXIII, le 14 novembre dernier, le Plan de développement culturel de l'arrondissement d'Anjou a été officiellement lancé. Fruit d'une démarche de réflexion et de consultation amorcée avant la pandémie, ce plan positionne la culture au sein de la communauté angevine et réaffirme la volonté de l'arrondissement de jouer un rôle de levier pour l'épanouissement et le rapprochement des citoyens. Le Plan de développement culturel est disponible pour consultation en ligne ainsi que dans les deux bibliothèques de l'arrondissement.

PATINAGE

Installations extérieures

Depuis quelques années, les conditions météo ne sont pas toujours favorables pour l'entretien des patinoires extérieures. Nos équipes travaillent continuellement et n'hésitent pas à explorer toutes les méthodes pour les rendre accessibles le plus rapidement possible.

Pour créer une base de glace solide, le mercure doit rester sous -4°C durant quatre journées consécutives. Une fois le fond aménagé, les équipes procèdent par couche chaque jour en arrosant quand la température se situe entre -7°C et -20°C , jusqu'à ce que l'épaisseur de la glace atteigne 15 cm.

Les épisodes de gel et de dégel nuisent énormément au maintien d'une glace parfaite. Si les patinoires sont fermées, il faut respecter l'interdiction d'y patiner, car cela endommage la glace et l'activité devient dangereuse.

Pour connaître les horaires et les conditions de la glace, vous pouvez consulter le montreal.ca/services/conditions-des-sites-hivernaux ainsi que la page Facebook de l'arrondissement. Nous vous informerons également des dernières nouvelles dans l'infolettre.



SOCCER



Le sport féminin à l'honneur

C'est avec une grande fierté que les élu.es de l'arrondissement ont accueilli les membres de l'équipe féminine U17 du Club de soccer Anjou pour la signature du livre d'or à la Mairie d'arrondissement le 12 novembre dernier. Ce qui leur a valu cet honneur réside dans tout le travail que ces athlètes ont accompli sur les plans physique, tactique, technique ainsi que mental pendant la saison 2024 pour atteindre un haut niveau de performance. Rappelons que l'équipe

est championne de la Ligue de développement interrégionale (LDIR) du Lac St-Louis 2024 et qu'elle est victorieuse des séries de fin de saison. L'équipe est également vice-championne au niveau provincial et a atteint le même rang lors du tournoi USA Cup Qualifier en Ontario.

Les exploits sportifs des membres de cette équipe angevine sont maintenant immortalisés dans notre histoire.

DÉNEIGEMENT

Trois conseils pour faciliter les opérations de déneigement

NE PAS PELLETER LA NEIGE DANS LA RUE

S'il est tombé moins de 5 cm, déposez la neige sur votre propriété et non dans la rue. S'il est tombé plus de 5 cm de neige, il est permis de la pousser dans la rue dans un délai de 24 heures après la fin de la précipitation. Toutefois, il est interdit de le faire après le passage des camions de chargement. En cas d'infraction, vous recevrez une contravention. Pour savoir s'il est tombé plus de 5 cm de neige à Anjou, composez le 514 493-5104.

SE STATIONNER

Avant le chargement de la neige, des panneaux d'interdiction de stationner sont installés jusqu'à 8 heures avant le début de l'interdiction. L'interdiction de stationner peut aller jusqu'à 23 h pour certains secteurs. Pour permettre le passage des chenillettes, assurez-vous de ne pas stationner votre voiture en angle, à l'angle d'une rue ou à moins de 30 cm de la bordure du trottoir.

STATIONNEMENTS INCITATIFS

L'arrondissement met à votre disposition sept stationnements incitatifs que vous pouvez utiliser lors des opérations d'enlèvement de la neige. Cette pratique permet à nos équipes de travailler plus efficacement afin de vous offrir un meilleur service. Vous trouverez la liste de ces stationnements au montreal.ca/anjou.



RAPPEL Changement d'horaire pour le stationnement

À partir du 1^{er} décembre, le stationnement est permis sauf en cas d'opération de déneigement. Surveillez la signalisation!

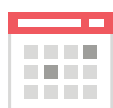
Collectes en bref



Modalités + carte des secteurs montreal.ca/anjou

Important: toutes les collectes prévues les mercredis 25 décembre et 1^{er} janvier sont reportées au lendemain.

Encombrants



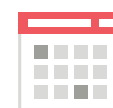
Mercredis à venir

4 et 18 décembre, 2 et 15 janvier > secteurs 1 et 3
11 et 26 décembre, 8 et 22 janvier > secteurs 2 et 4

Pas de collecte la 5^e semaine, soit le 29 janvier

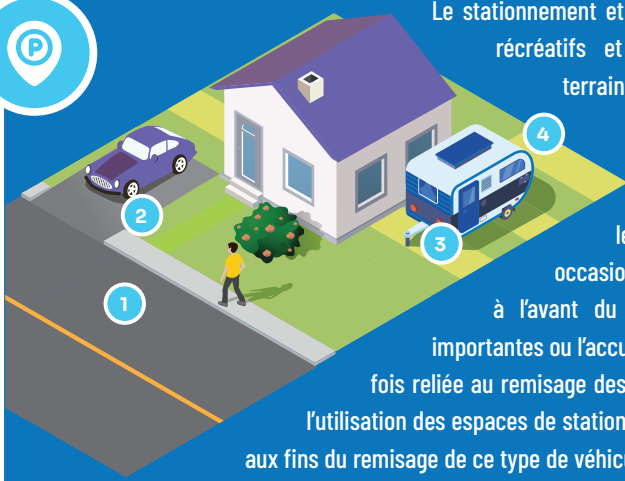


Sapins de Noël



8 et 15 janvier
Couché, le tronc vers la rue, librement et sans décoration

Stationnement pour véhicules récréatifs, remorques et véhicules autres que de promenade



Le stationnement et le remisage des véhicules récréatifs et des remorques sur les terrains privés dans les zones résidentielles suivent certaines normes bien précises pour réduire les irritants qu'ils peuvent occasionner comme l'aspect visuel à l'avant du terrain, leurs dimensions importantes ou l'accumulation de matériaux parfois reliée au remisage des remorques. Rappelons que l'utilisation des espaces de stationnement sur un terrain privé aux fins du remisage de ce type de véhicules a pour conséquence de raréfier les unités de stationnement sur rue disponibles. De plus, pour les mêmes raisons, la réglementation relative à la circulation vient également régir le type de véhicule pouvant se garer dans une rue.

STATIONNEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE DANS UN SECTEUR RÉSIDENTIEL

1

VÉHICULE DE PROMENADE*

AUTORISÉ.

INTERDIT ENTRE 18 H ET 7 H si le véhicule de promenade est muni d'équipements tels qu'une pelle, une échelle, un treuil ou tout autre outil servant à effectuer un travail, incluant un support à outils, sauf le temps nécessaire pour effectuer un travail, une livraison ou un service à domicile.

CAMION CUBE, AUTOBUS, VÉHICULE D'HIVER, VÉHICULE-OUTIL, VÉHICULE DE SERVICE, MACHINERIE LOURDE

STATIONNEMENT LIMITÉ À 90 MINUTES ENTRE 7 H ET 18 H.

INTERDIT ENTRE 18 H ET 7 H.

À l'exception, dans les deux cas, du temps nécessaire à effectuer un travail, une livraison ou un service à domicile.

VÉHICULE ROUTIER

STATIONNEMENT LIMITÉ À UN MAXIMUM DE 48 HEURES CONSÉCUTIVES, DU LUNDI AU VENDREDI.
STATIONNEMENT LIMITÉ À UN MAXIMUM DE 72 HEURES CONSÉCUTIVES, DU VENDREDI AU LUNDI.

VÉHICULE RÉCRÉATIF** ET REMORQUE

INTERDIT (si non attaché à un véhicule routier).

STATIONNEMENT LIMITÉ À 48 HEURES SUR UN MÊME TRONÇON DE RUE POUR :

- une caravane motorisée ou un véhicule récréatif attaché à un véhicule routier ;
- une remorque d'une hauteur inférieure à 2 m, utilisée à des fins personnelles et attachée à un véhicule de promenade.

STATIONNEMENT SUR UN TERRAIN PRIVÉ RÉSIDENTIEL

COUR AVANT 2

VÉHICULE DE PROMENADE

AUTORISÉ (peut être muni d'équipements).

VÉHICULE RÉCRÉATIF ET REMORQUE

INTERDIT.

COUR LATÉRALE 3

VÉHICULE DE PROMENADE

AUTORISÉ dans une case de stationnement (peut être muni d'équipements).

VÉHICULE RÉCRÉATIF

AUTORISÉ (hauteur max. autorisée : 3 m).

REMORQUE

AUTORISÉ (hauteur max. autorisée : 2 m).

AUTRES VÉHICULES

INTERDIT.

COUR ARRIÈRE 4

VÉHICULE RÉCRÉATIF

AUTORISÉ (hauteur max. autorisée : 3 m).

VÉHICULE DE PROMENADE

Vérifier si une case de stationnement est autorisée selon le zonage.

REMORQUE

AUTORISÉ (hauteur max. autorisée : 2 m).

AUTRES VÉHICULES

INTERDIT.

AUTORISATIONS TEMPORAIRES

(non applicables sur la voie publique)

VÉHICULE RÉCRÉATIF

Du 1^{er} mai au 31 octobre, autorisé dans une case de stationnement en cour avant. Hauteur maximale : 3 m. Aucun permis requis. Deux fois par saison, pour des périodes n'excédant pas 48 heures consécutives, dans une case de stationnement, dans toute cour et sans restrictions de dimensions, sur obtention d'une autorisation sans frais***.

REMORQUE

Du 1^{er} mai au 30 septembre, une remorque utilisée à des fins personnelles, d'une hauteur maximale de 2 m, est autorisée dans une case de stationnement en cour avant. Un autre espace de stationnement doit être disponible sur le terrain. Aucun permis requis. Le stationnement temporaire d'une remorque est autorisé lors de travaux effectués sur la propriété avec une autorisation***.

NORMES SPÉCIFIQUES POUR LES STATIONNEMENTS PUBLICS

L'interdiction de stationnement de 12 heures pour les stationnements publics est retirée dans l'ensemble des stationnements, à l'exception de ceux de l'avenue de Chaumont. Cependant, des interdictions nocturnes (entre 24 h et 8 h) demeurent dans certains d'entre eux, à l'exception des stationnements publics des avenues Rhéaume et Lévesque.

* Véhicule de promenade. Un véhicule routier, incluant une caravane motorisée, aménagé pour le transport d'au plus 9 occupants, dont la hauteur mesurée du sol jusqu'à la partie la plus élevée du toit du véhicule, incluant celui d'une boîte fermée de camion, n'excède pas 2,75 m et la longueur 6,8 m. Un véhicule de promenade servant au transport adapté de personnes à mobilité réduite peut avoir une hauteur supérieure à 2,75 m.

** Véhicule récréatif. Un véhicule conçu à des fins récréatives, comme une roulotte, une tente-roulotte, un bateau, une motoneige, un véhicule tout-terrain et une motoneige ainsi qu'une caravane motorisée qui n'est pas un véhicule de promenade.

*** L'autorisation peut être obtenue au Bureau Accès Montréal d'Anjou situé au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine.

NOTE : Véhicule récréatif et remorque. Un seul véhicule récréatif et une seule remorque par terrain. Une distance de 45 cm doit être conservée entre le trottoir public et toute partie d'un véhicule récréatif, ou d'une remorque, stationné temporairement en cour avant.



► Programmation Culture et bibliothèques

La nouvelle programmation hiver/printemps 2025 sera disponible en ligne au montreal.ca/anjou, ainsi qu'en version imprimée durant la semaine du 16 décembre.

ACTIVITÉS CULTURELLES

Les laissez-passer sont disponibles dès 12 h 30, aux dates indiquées, sur la billetterie en ligne lepointdevente.com/maisondelacultureanjou.



► PHILIPPE B NOUVELLE ADMINISTRATION

Église Jean-XXIII

23 janvier 2025, à 19 h 30

Gratuit : billets pour les Angevins dès le 6 janvier, pour tous dès le 20 janvier.

Six ans après la sortie de *La grande nuit vidéo*, Philippe B lance un nouveau single intitulé *Nouvelle administration*, sur lequel il évoque avec pudeur et sensibilité les événements qui ont transformé sa vie dernièrement, notamment sa paternité et son retrait de Montréal.

► THOMAS HELLMAN MYTHOMANE

Centre communautaire d'Anjou

6 février 2025, à 19 h 30

Gratuit : billets pour les Angevins dès le 20 janvier, pour tous dès le 3 février.

L'auteur, compositeur et raconteur québécois Thomas Hellman, accompagné du multi-instrumentiste Olaf Gundel, revisite à sa façon la mythologie grecque. Il raconte, chante, incarne des personnages, et ses histoires sont entrecoupées de chansons folk américaines, de compositions originales et d'enregistrements d'archives tirées de la tradition orale québécoise. Spectacle hybride, à mi-chemin entre le théâtre, le concert et le conte, *Mythomane* raconte la création de l'univers, la naissance des dieux et des humains, ainsi que l'arrivée du premier aède, poète errant, gardien de la mémoire.



► GABRIEL SIENNA HENAO DIALOGOS

Salle d'exposition de la bibliothèque Jean-Corbeil

Du 29 janvier au 9 mars 2025

Entrée libre. Vernissage le 30 janvier à 18 h. Un vin d'honneur sera servi.

Exposition en arts visuels et médiatiques.

► Nouveau service : prêt d'instruments de musique pour tout-petits

Dès le 2 décembre, la bibliothèque Jean-Corbeil vous proposera d'emprunter un instrument de musique adapté pour favoriser l'éveil musical des tout-petits.

ACTIVITÉS POUR LES JEUNES

► FOU DE BRICO

Pour les 8 ans et plus (les plus jeunes sont les bienvenus accompagnés d'un parent).

Les jeunes sont invités à développer leur créativité avec un bricolage festif!

Bibliothèque Jean-Corbeil

Samedi 7 décembre, de 14 h à 15 h

Bibliothèque du Haut-Anjou

Jeudi 12 décembre, à 15 h 30

► CINÉ-BIBLIO

Bibliothèque Jean-Corbeil

Les samedis
14 et 21 décembre, à 14 h

Entrée libre.

14 décembre
Sens-dessus dessous 2

21 décembre
Détestable moi 4



ACTIVITÉS POUR LES ADULTES

► MERCREDIS CINÉMA RICHELIEU

Salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil

Mercredi 11 décembre, à 13 h



► ATELIERS DE ZINES

Bibliothèque du Haut-Anjou

Mardi 21 janvier, à 10 h

Inscription dès le 7 janvier.

Un atelier d'écriture, de collage et de zines (petits livres faits à la main) offert par Stéphanie Fillion pour développer votre créativité dans un espace de sérénité et de création.

► CONFÉRENCE ELLE INVESTIT : BÂTIR SA RICHESSE GRÂCE À LA BOURSE

Bibliothèque Jean-Corbeil

Mardi 4 février, à 18 h

Inscription dès le 14 janvier.

Avocate de métier, Karman Kong est l'autrice du best-seller *Elle investit : bâtir sa richesse grâce à la bourse*. Vous voulez

connaître les bonnes pratiques de l'investissement boursier et savoir comment différencier le REER, le CELI et le CELIAPP, le S&P/TSX et le S&P 500, mais aussi connaître ce que sont des FNB ESG (c'est simple, promis!)? Cette conférence s'adresse à vous.



Période d'inscription

Activités de loisirs

À partir du 9 janvier, dès 19 h

Club vacances

À partir du 15 janvier, dès 19 h

loisirs.montreal.ca
ou 514 493-8222



Décorations de Noël Hâtez-vous !

Soyez fin prêt pour participer au concours! Les membres du comité d'embellissement chercheront les plus beaux arrangements dès le 1^{er} décembre. Aucune inscription nécessaire.



COLLECTES 2025

Horaire des collectes

Votre résidence est située dans le secteur de collectes :

- SECTEUR 1
- SECTEUR 2
- SECTEUR 3
- SECTEUR 4



SECTEUR 1

- Lun.
- Mer. *
- Jeu.

SECTEUR 4

- Mar. **
- Mer. *
- Ven.

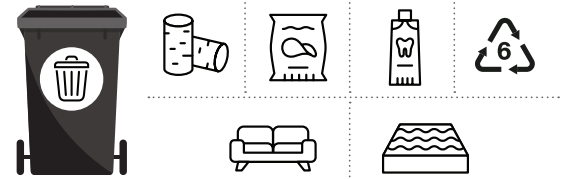
SECTEUR 3

- Lun. **
- Mer. *
- Jeu.

SECTEUR 2

- Mar.
- Mer. *
- Ven.

Ordures ménagères



Matières recyclables



Résidus alimentaires

pour le secteur résidentiel



Résidus verts



HORAIRE

Avril et mai : tous les mercredis 11 et 25 juin, 9 et 23 juillet, 6 et 20 août, 3 et 17 septembre

Octobre et novembre : tous les mercredis
Les résidus verts déposés après le 26 novembre seront ramassés lors de collectes des ordures ménagères.

* voir section «résidus verts» à droite / ** voir l'encadré «Nouveauté en 2025» ci-bas

JOURS FÉRIÉS : les collectes se font selon l'horaire régulier, sauf celles du 25 décembre et du 1^{er} janvier qui sont reportées au lendemain.



NOUVEAUTÉ EN 2025

Le déploiement de la **collecte des résidus alimentaires** pour les immeubles de **9 logements et plus** ainsi que les industries, commerces et institutions commence à Anjou en 2025 pour les secteurs 3 et 4.

- > **Secteur 3** : la collecte commencera le lundi 12 mai.
- > **Secteur 4** : la collecte commencera le mardi 7 octobre.

Surveillez nos communications sur le sujet.

CONTENANTS ACCEPTÉS

- Sacs en papier compostable
- Contenants rigides réutilisables, munis de poignées, d'un maximum de 150 litres (ne pas utiliser les bacs fournis par la Ville)
- Boîtes en carton

Le poids maximum permis par contenant est de 25 kg (55 lb).

IMPORTANT!

Les sacs en plastique ne sont plus acceptés.

Encombrants et CRD

construction, rénovation et démolition (max. 5 m³), résidentiel seulement



Les divans et les meubles rembourrés ne sont pas acceptés dans cette collecte. Veuillez les déposer les jours de **collecte des ordures ménagères**.



Les appareils de climatisation et de réfrigération ne sont pas acceptés. Contactez le **311** pour un ramassage.

Secteurs **1** et **3** : 1^{er} et 3^e mercredis du mois

Secteurs **2** et **4** : 2^e et 4^e mercredis du mois

IMPORTANT! Les mois de 5 semaines n'ont pas de collecte le 5^e mercredi. Aucune collecte les mercredis suivants : 29 janvier 2025, 30 avril 2025, 30 juillet 2025, 29 octobre 2025, 31 décembre 2025.

Collectes supplémentaires en période de déménagement pour tous les secteurs les 25 juin et 2 juillet 2025. Voir carte au recto.

Rappel des bons gestes à poser

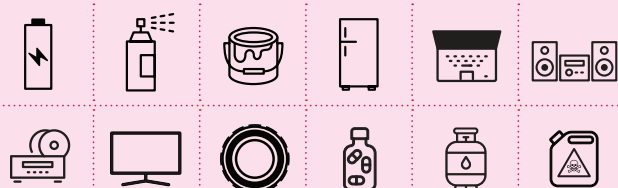
Déposez vos contenants **en bordure de rue**, sans obstruer les trottoirs, les pistes cyclables et les voies publiques, après 19 h la veille et 7 h le jour de la collecte.

Entre les jours de collectes, les contenants **ne doivent pas être visibles** de la voie publique.

Utilisez les contenants **acceptés** selon la collecte.



RDD, produits électroniques et déchetage



Collecte itinérante des résidus domestiques dangereux (RDD), des produits électroniques et déchetage des documents personnels (DDP)

À la mairie d'arrondissement (7701, boul. Louis-H.-La Fontaine)
Les 7 juin et 20 septembre

RDD: de 9 h à 17 h **DDP**: de 9 h à 13 h 30

IMPORTANT: les halocarbures (réfrigérateurs, congélateurs et climatiseurs) et les pneus sans jantes sont acceptés.



Apportez vos résidus domestiques dangereux (RDD) en tout temps dans un **écocentre**. Service gratuit. Les écocentres sont ouverts toute l'année.

À retenir

Les livraisons ou remplacements de bacs de recyclage ou de résidus alimentaires sont effectués sur demande le 2^e vendredi de chaque mois. **Communiquez avec le 311.**

Besoin d'aide pour trier vos matières résiduelles?

ÇA VA OÙ? est une application mobile conçue par Recyc-Québec pour accompagner les citoyens dans le tri de plus de 800 produits de consommation régulière. **Téléchargez-la dès maintenant.**



Renseignements supplémentaires

info-collectes 311

Restez informés!

arranjou arr_anjou montreal.ca/anjou



COLLECTE DES SAPINS DE NOËL

Les mercredis 8 et 15 janvier 2025
Les mercredis 7 et 14 janvier 2026

Le sapin doit être placé à l'horizontal, sans être attaché, ni ficelé, ni placé dans un sac de plastique.

Retirez toutes les décorations.